



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Delem

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Sibelgas

Compteur: n°: index: -

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

Appartement, 1^{er} étage

RAPPORT n° [REDACTED]

Membre n°: [REDACTED]

Installation: Non

Adresse: 75, Rue F. Demou

1090 Bruxelles

Date de visite: 27/02/02

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: 230 A Type: 1x40A/0,3A

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: point Résistance de dispersion: 50 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	?	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

.....
Neant

Le différentiel général est - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/02/02 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....
Neant



Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 27/02/02

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N. GRANDY Signature

 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02/569 32 83



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Pelen

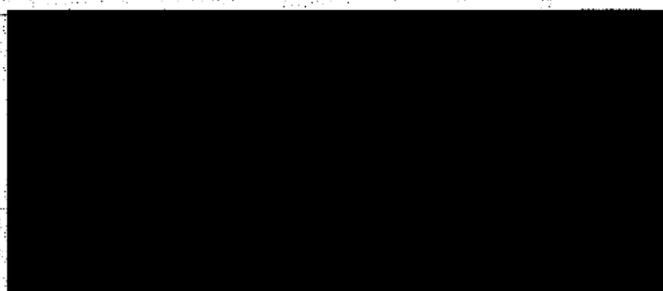
N° de TVA: _____

ou n° de la carte d'identité: _____

Distributeur: Sibelyan

Compteur: n°: _____ index: _____

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -
Appareil unique se voye



Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: 230 A Type: AVXVOR/0,30

Description du branchement: _____ Type câble: _____ Section: _____ x _____ mm²

Alimentation tableau principal: _____ x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: plombé Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

19		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Acéruit

Le différentiel général est - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/09/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Acéruit



Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 27/09/26
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour l'AIB-VINÇOTTE BELGIUM
 Nom, N° Agg. Acéruit
 Signature
 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02/569 32 83



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Dem

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Libelgas

Compteur: n°: index:

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -



Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: 230 A Type: Δyx40A/10,3A

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: 1x10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: proch Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	?	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

.....
Neaut

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/02/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....
Neaut

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 27/02/26

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

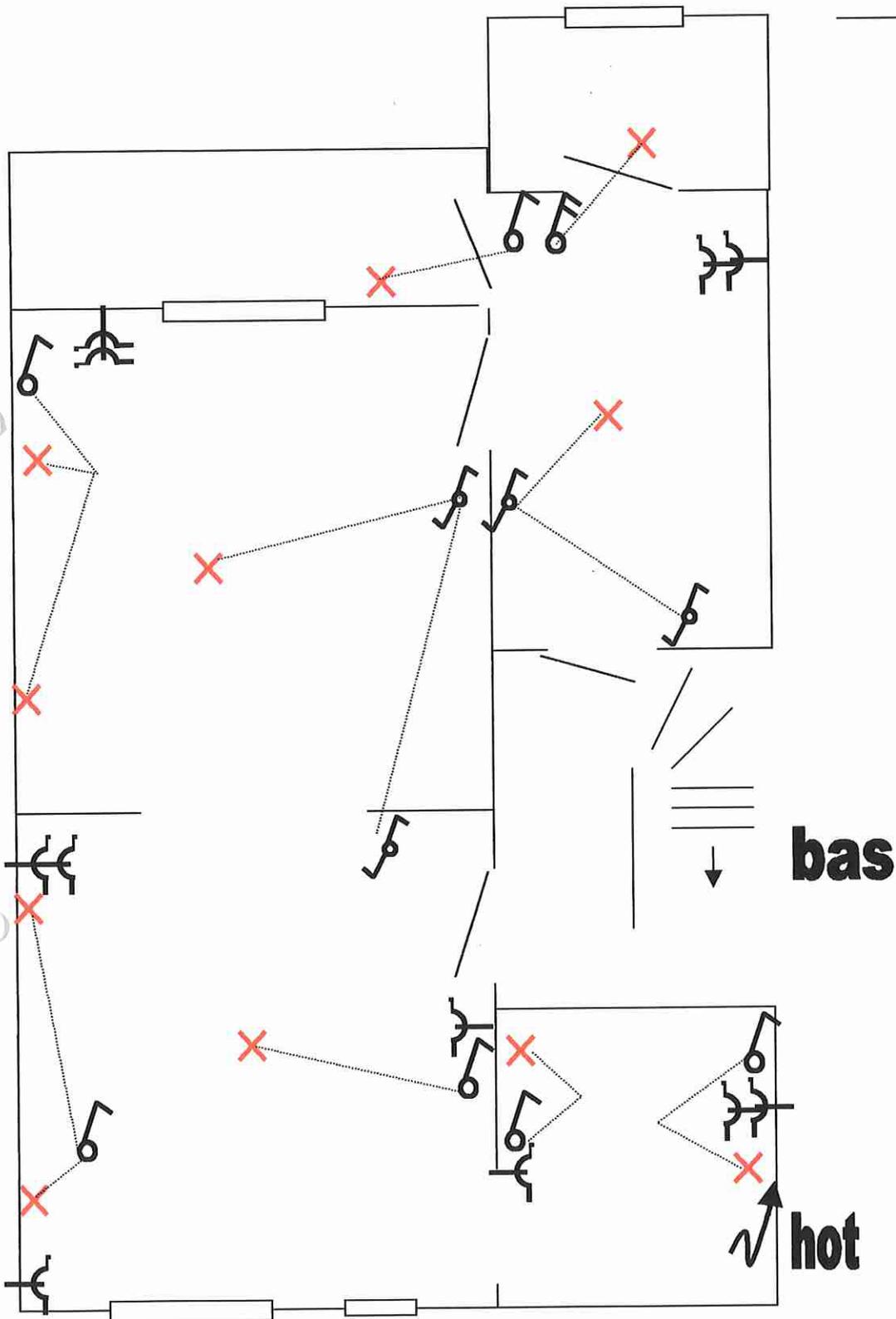
Annexes: 2

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour AIB-VINÇOTTE BELGIUM
 Nom, N° Agence Signature

 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02 / 569 32 83

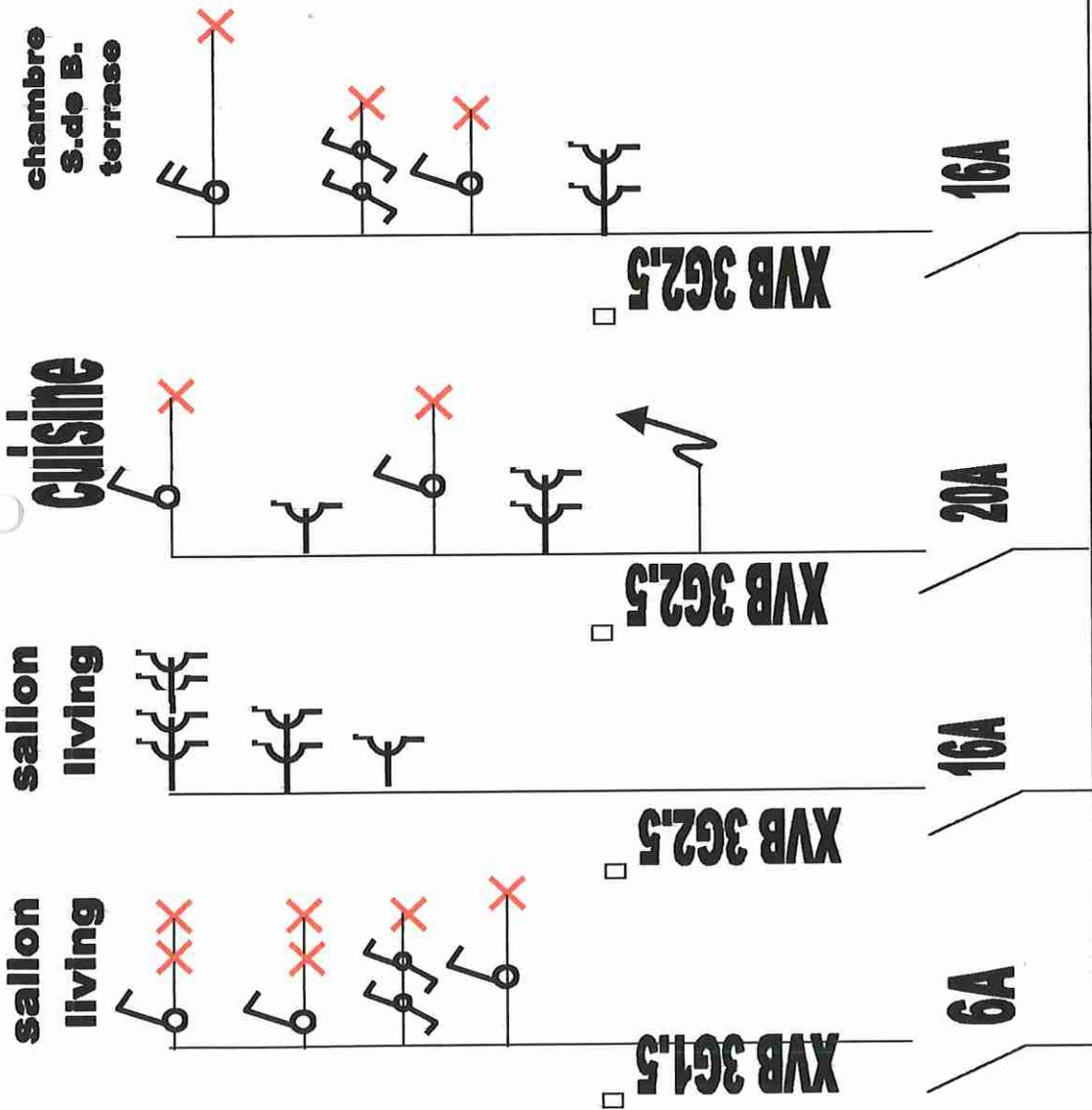
2ème étage



AIB-VINCOTTE BELGIUM
J. GERMIS
0274
CENTRUM DIV. CENTRE
BELGIUM tél. 02 / 569 32 83

**Implantation
75 rue F. Lenoir
1090 Bxl
2ème étage**

Unifilaire
75 rue F. Lenoir
1090 Bxl
2ème étage



Kwh

Δ 300mA/40A 32A

27/11/05
 AIB-VINCOTTE BELGIUM
 J. GERMIS
 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02 / 569 32 83



- | | | | |
|------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> AV Antwerpen | : Tél.: (03) 221 86 11 | <input type="checkbox"/> AV Hasselt | : Tél.: (011) 25 32 86 |
| <input checked="" type="checkbox"/> AV Brabant | : Tél.: (02) 674 57 11 | <input type="checkbox"/> AV Kortrijk | : Tél.: (056) 26 61 11 |
| <input type="checkbox"/> AV Brugge | : Tél.: (050) 36 86 10 | <input type="checkbox"/> AV Liège | : Tél.: (04) 247 47 33 |
| <input type="checkbox"/> AV Charleroi | : Tél.: (071) 34 49 00 | <input type="checkbox"/> AV Namur | : Tél.: (081) 21 51 00 |
| <input type="checkbox"/> AV Gent | : Tél.: (09) 244 77 11 | <input type="checkbox"/> AV Luxembourg | : Tél.: (00-352) 481 85 81 |

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Idem

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Sibelgar

Compteur: n°: index:

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

Appartement de 87m²

Propriétaire ou mandataire: Tel.

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. a 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: 2x32 A Type: Δ 4x40A/0,3A

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: piquets Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	7	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neant

Le différentiel général ~~est~~ a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/07/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~N'EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISSES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - ~~PEUT ETRE~~ - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Neant

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 27/07/26

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2

VISA DU DISTRIBUTEUR:

AIB-VINÇOTTE BELGIUM
 Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature

 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02 / 569 32 83





- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11 | <input type="checkbox"/> AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86 | Code PC Rési. <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11 | <input type="checkbox"/> AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11 | |
| <input type="checkbox"/> AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10 | <input type="checkbox"/> AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33 | |
| <input type="checkbox"/> AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00 | <input type="checkbox"/> AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00 | |
| <input type="checkbox"/> AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11 | <input type="checkbox"/> AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81 | |

Personnes responsables de l'exécution du travail:
 Nom, Prénom: Idem
 N° de TVA: _____
 ou n° de la carte d'identité: _____
 Distributeur: Sibelgar

 Compteur: n°: _____ index: _____
 Type de comptage: jour - bihoraire - nuit
Appartement de 2 Vues

Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____
 Nom, Prénom: _____
 Adresse: _____
 Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art: 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité
 Installation conçue pour la tension de 2 x 230 V, AC, Protection branchement: 1 x 32 A Type: Δ 4x1,5/0,3A
 Description du branchement: _____ Type câble: _____ Section: _____ mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: _____ Nombre de circuits terminaux: 4
 Type de prise de terre: piquets Résistance de dispersion: _____ Ohms Isolement général: 20 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	7	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

_____ Heurt _____

Le différentiel général était - a été - plombé
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/09/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~N'EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - ~~PEUT ETRE~~ - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

_____ Heurt _____

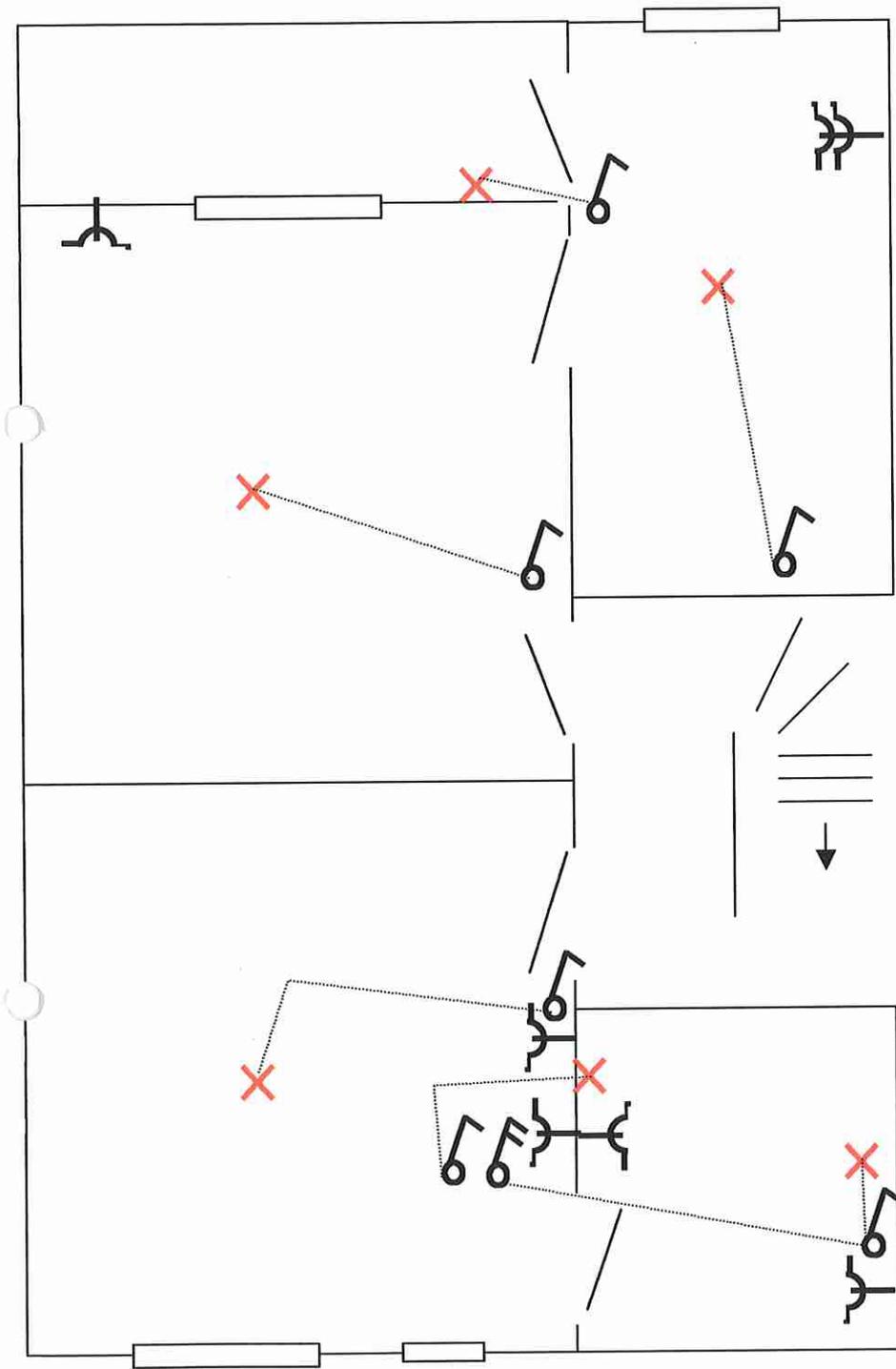
Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 27/09/26
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: _____
 VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

Pour le Directeur Général
 Nom, N° Agent, Signature

 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02 / 589 32 83

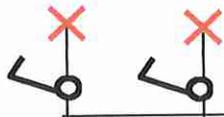
3ème étage



AB-VINCOTTE BELGIUM
J. GERMIS
0274
CENTRUM DIV. CENTRE
BELGIUM
Tel. 02 / 569 32 83

**Implantation
75 rue F. Lenoir
1090 Bxl
3ème étage**

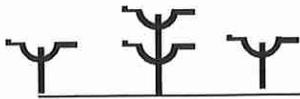
sallon
living



XVB 3G1.5

6A

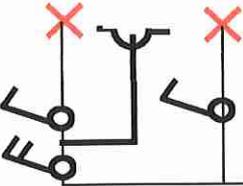
sallon
living
S-deB.



XVB 3G2.5

20A

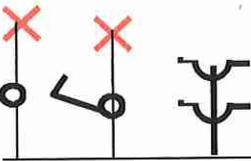
SideB.



XVB 3G2.5

20A

chambre
terrace



XVB 3G2.5

20A

Unifilaire
75 rue F. Lenoir
1090 Bxl
3ème étage

27/11/01

AIB-VINCOTTE BELGIUM
J. GERMIS
CENTRUM DIV. CENTRE
BELGIUM Tél. 02 / 569 32 83



Δ 300mA/40A 32A



- | | | | |
|------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> AV Antwerpen | : Tél.: (03) 221 86 11 | <input type="checkbox"/> AV Hasselt | : Tél.: (011) 25 32 86 |
| <input checked="" type="checkbox"/> AV Brabant | : Tél.: (02) 674 57 11 | <input type="checkbox"/> AV Kortrijk | : Tél.: (056) 26 61 11 |
| <input type="checkbox"/> AV Brugge | : Tél.: (050) 36 86 10 | <input type="checkbox"/> AV Liège | : Tél.: (04) 247 47 33 |
| <input type="checkbox"/> AV Charleroi | : Tél.: (071) 34 49 00 | <input type="checkbox"/> AV Namur | : Tél.: (081) 21 51 00 |
| <input type="checkbox"/> AV Gent | : Tél.: (09) 244 77 11 | <input type="checkbox"/> AV Luxembourg | : Tél.: (00-352) 481 85 81 |

E. D. C. Code PC Rési.

29 NOV. 2001

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Dem

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Sibelgas

Compteur: n°: index:

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

Appartement 3e Etage

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: 2x32 A Type: Δ 4x40A/0,3A

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: p.p.u.c.b Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	7	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

.....
 peut

Le différentiel général a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/11/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~NE EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISSES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - ~~PEUT ETRE~~ - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....
 peut



Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 24/11/26

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

AIB-VINÇOTTE BELGIUM
 Pour le Directeur général
 Nom, N° Agence, Signature

 CENTRUM DV. CENTRE
 Tél. 02 / 569 32 83



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: P. Dem

N° de TVA: _____

ou n° de la carte d'identité: _____

Distributeur: Sibelgas

Compteur: n°: _____ index: _____

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

Appartement 3e étage

Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____

Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cle d'électricité

Installation conçue pour la tension de 220 V, AC, Protection branchement: 220 A Type: ΔY/40A/0,3A

Description du branchement: _____ Type câble: _____ Section: _____ mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: piqués Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

7		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Heaut

Le différentiel général ~~est~~ a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/02/26 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Heaut

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 24/02/26

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2

VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

AIB-VINCOTTE BELGIUM
 Pour le Directeur général
 N° Agent de signature
 CENTRUM-DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02 / 569 32 83



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: T. Dum

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Schelges

Compteur: n°: index:

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

Appartement 3e étage

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: 2x32 A Type: ΔYXV0A/0,3A

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: 4x10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 4

Type de prise de terre: provis Résistance de dispersion: 10 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	7	
--	---	--

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

.....
 peut

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/07/06 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....
 peut

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 24/07/06

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
J. GERMIS
 0274
 CENTRUM DIV. CENTRE
 BELGIUM Tél. 02/569 32 83